

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 2024-04

OBJET :

Délégation de fonction à M. VERGNAIS Didier, 2^{ème} Adjoint

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GRENAY (ISÈRE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020-10 du 28 mai 2020, portant création de cinq postes d'Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de M. Didier VERGNAIS, en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n° 2020-02 du 22 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Didier VERGNAIS,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la Commune, il convient de compléter les délégations accordées à Monsieur Didier VERGNAIS, 2^{ème} Adjoint au Maire,

A R R E T E

ARTICLE 1

Monsieur Didier VERGNAIS, 2^{ème} Adjoint, est désigné pour remplir les fonctions dévolues au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et de la 1^{ère} Adjointe.

De plus, délégation est donnée, à titre permanent, à **Monsieur Didier VERGNAIS :**

- **en matière de suivi des travaux d'investissement (études préalables au lancement et exécution des travaux) ;**
- **en matière de travaux de fonctionnement dont la petite maintenance effectuée par le service technique communal,**
- **en matière de suivi des travaux effectués sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif,**
- **en matière de sécurité des bâtiments.**

ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE, au Service de Gestion Comptable et notifié à l'intéressé.

GRENAY, le 16 octobre 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL

Notifié le